

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit: **LALLZYME C-MAX™**

1.2 Utilisation du produit: Pour une utilisation en vinification

1.3 Renseignements fournisseurs: ... LALLEMAND DENMARK A/S

Vejlevej 10

Fredericia

DK-7000 Denmark

Tel: +45 75 91 50 80

Email: scourdesses@lallemand.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Contactez votre médecin ou l'hôpital le plus proche.

En Union Européenne, appelez le 112.

Les contacts des services d'informations d'urgence nationale sont disponibles sur le site :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance/mélange selon le Système Général Harmonisé (GHS) et selon la Directive 1272/2008/CE (CLP) :

Classification: Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage selon le Système Général Harmonisé (GHS) et selon la Directive 1272/2008/CE (CLP) :

Mention d'avertissement : Danger

Pictogramme de danger :



Mention de danger :

- H334 – Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseil de prudence Prévention :

- P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P285 – Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseil de prudence Intervention :

- P304 + 341 – EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P342 + 311 – En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3 Autre danger : Substance non considérée comme PBT ni vPvB.

SECTION 3 - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Substance ou mélange: mélange.

Nom de l'ingrédient	CAS no.	CE no.	% d'actif dans le mélange	IUB	Classification des dangers (Reg. 1272/2008)
<i>Polygalacturonase</i>	9032-75-1	232-885-6	1% - 10%	3.2.1.15	Sensibilisation respiratoire Cat.1; H334

Voir Section 16 pour le texte intégral de la phase H mentionné ci-dessus.

Les autres composants ne sont pas listés car ils n'ont aucun impact sur la classification.

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Informations générales : ... Protection des secouristes: Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Transporter la personne affectée à l'air libre. Retirer les chaussures et les vêtements contaminés.

Inhalation: Emmener immédiatement le sujet à l'air frais. Faire en sorte que la personne n'ait pas froid et la garder au repos dans une position semi-assise. En l'absence de respiration, utiliser la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau, seulement si la personne est consciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau: Laver la zone en contact avec de l'eau. Retirer les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter un médecin si les symptômes se développent.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si les symptômes se développent.

Installations de premiers soins: Veiller à ce que les bains oculaires et douches de sécurité automatiques se trouvent à proximité des postes de travail.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec les yeux: Possibles irritations (rougeurs).

Contact avec la peau: Possibles irritations suite à un contact prolongé ou répété.

Inhalation : Peut provoquer une toux, des irritations ou de l'asthme. Peut entraîner une sensibilisation. Après une exposition chronique ou aiguë chez des personnes sensibles, une réaction allergique respiratoire peut être provoquée, y compris bronchite asthmatiforme, immédiate ou décalée dans le temps.

Ingestion : Peut provoquer des problèmes gastro-intestinaux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires :

Aucun ; Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 – MESURES CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Appropriés: Eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

Inappropriés : Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) en cas d'exposition dans des lieux confinés ou fermés.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgences:

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection adapté (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Petit déversement ou dispersion accidentel(le): Eviter la formation de poussière ou de particules en suspension. Essuyer avec un matériel adapté. Recueillir dans un récipient adapté. Nettoyer la zone concernée avec beaucoup d'eau.

Grand déversement ou dispersion accidentel(le): Eviter la formation de poussière ou de particules en suspension. Empêcher le déversement dans les égouts, sous-sol ou les zones confinées. Contenir si nécessaire. Éponger le produit déversé avec un matériau inerte (sable par exemple sec ou terre sèche) et placer dans un conteneur de déchets chimiques. Recycler si possible.

6.4 Référence à d'autres sections:

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel et à la section 13 pour les méthodes de traitement des déchets.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Manipulation: Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux.

Hygiène: Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr:

Risques: Ce produit ne présente pas de risque d'incendie, d'explosion ou de réaction chimique.

Lieu de stockage: Aucune précaution particulière pour minimiser les risques (voir ci-dessus). Stocker selon les mentions indiquées sur l'étiquette pour en respecter les garanties.

Mesures de protection contre l'incendie ou les explosions: Non requises.

7.3 Utilisations finales particulières: Aucune

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition : Pas de limites

Valeurs limites biologiques : Pas de limites

8.2 Contrôle de l'exposition :

Contrôle technique appropriés : Aucun

Protection des yeux/du visage : ... Porter des lunettes de protection en cas de poussières excessives.

Protection de la peau : Mains : Le port de gants est recommandé. Les mains doivent être lavées et séchées.

Autres : Aucune. Porter des vêtements adaptés

Protection respiratoire : Porter un masque de protection P3.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucun

SECTION 9 - PHYSICAL & CHEMICAL PROPERTIES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Aspect: Poudre blanche/grise

Odeur: Aucune

Solubilité: Soluble dans l'eau

Seuil olfactif, pH, point de fusion/point de congélation, point/intervalle d'ébullition, point d'éclair, taux d'évaporation, inflammabilité, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, pression de vapeur, densité de vapeur, densité relative, coefficient de partage n-octanol/eau, température d'auto-inflammabilité et de décomposition, viscosité, propriétés explosives et comburantes : Non applicable.

9.2 Autres informations : Aucune

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité:Non réactif
- 10.2 Stabilité chimique:Stable
- 10.3 Possibilités de réactions dangereuses: ...Aucune
- 10.4 Conditions à éviter:Aucune
- 10.5 Matières incompatibles:Aucune
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:Aucun

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

- Toxicité aiguë:.....Pas d'effet connu
- Corrosion/Irritation cutanée :Possible irritation de la peau
- Lésion/Irritation oculaire :Possible irritation de l'œil
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée:.....Possible réaction allergique
- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction): Pas d'effet connu
- Effets chroniques :Une fois sensibilisé, une forte réaction allergique peut être déclenchée lors d'une exposition ultérieure à des niveaux très bas.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1 Toxicité:Pas d'effet connu
- 12.2 Persistance et dégradabilité:Pas de persistance. Produit bio dégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:Aucun
- 12.4 Mobilité dans le sol:Non applicable
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable
- 12.6 Autres effets néfastes:Aucun

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Ce produit et son emballage peuvent être jetés dans les ordures ménagères. Aucune méthode spéciale d'élimination n'est requise, sauf celles conformes aux règlements en vigueur fixés par les autorités locales.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 Numéro ONU:Non applicable
- 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies:Non applicable
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:Non classé comme dangereux
- 14.4 Groupe d'emballage:Non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement:Aucun
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucune
- 14.7 Transport en vrac (annexe II - Convention Marpol 73/78 & Recueil IBC): Non applicable

SECTION 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Le format de cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du **Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS)**.

Autres Règlements UE applicables au produit:

- Règlement (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges.
- Règlement délégué (CE) No 2019/934 de la commission du 12 mars 2019 complétant le règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV.
- Règlement (CE) No 1332/2008 concernant les enzymes alimentaires.

Le règlement CE 1907/2006 REACH est non applicable au produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

SECTION 16 – AUTRES DONNÉES

Avertissement :

Les informations, données et recommandations contenues dans cette FDS sont fournies de bonne foi, obtenues auprès de sources fiables et considérées comme vraies et exactes à la date de révision. La FDS sert de description des produits en ce qui concerne les mesures de sécurité nécessaires. Aucune garantie, explicite ou implicite, concernant le produit décrit dans cette fiche de données de sécurité ne doit être créée ou déduite de toute déclaration figurant dans cette fiche de données de sécurité.

Révisions:

N°	Date	Révisions
1	Septembre 2016	Cette fiche de données de sécurité a été créée en conformité avec le règlement CE 1907/2006 Mise à jour de la charte graphique
2	Novembre 2020	Révision en conformité avec le règlement CE 830/2015 Révision Section 1 "Groupe produit" Révision Section 15 "Informations réglementaires" Ajout des dates de révision Mise à jour de la charte graphique

Valide pour 3 ans à compter de la date de sa délivrance. Toute modification dans la fabrication ou la législation conduira à une mise à jour du document.